

# Dossier de presse

Lundi 10 mai 2021



# Places(s) aux enfants

Contacts presse :

Ville de Grenoble : 04 76 76 39 21 / [presse@grenoble.fr](mailto:presse@grenoble.fr)

Grenoble-Alpes Métropole : 04 56 58 53 33 / [alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr)

## Améliorer la qualité de l'air, apaiser l'espace public, s'adapter au changement climatique

A la croisée des enjeux de qualité de l'air, d'adaptation au changement climatique et de mobilité durable, le projet «Place(s) aux enfants», porté par la Ville de Grenoble, représente un outil majeur de transformation des espaces publics. En agissant sur la sécurisation aux abords des écoles, ce projet permet d'apaiser la circulation motorisée et de proposer des espaces publics conviviaux au sein des quartiers, tout en poursuivant la désimperméabilisation et la végétalisation du territoire. Le programme municipal prévoit que ces «Place(s) aux enfants» soient des espaces préservés des pollutions urbaines, aménagés en îlots de fraîcheur et de biodiversité. La transformation de ces rues offrira de nouveaux espaces publics, qui seront autant de nouveaux lieux de vie, de nouvelles centralités dans les quartiers, offertes à toutes et tous. Ces espaces doivent constituer des lieux d'échanges et de rencontres privilégiés, inclusifs, inter-générationnels et animés.

**Les «Place(s) aux enfants» auront une portée plus grande que l'aménagement physique des espaces publics : en proposant des rues apaisées, la Ville de Grenoble cherche à encourager les mobilités actives, propices à une meilleure qualité de l'air et à l'amélioration de la santé.**

En 2019, la Ville de Grenoble obtenait le titre Unicef «**Ville amie des enfants**», témoignant de la volonté de prendre en compte et de promouvoir les droits des plus jeunes. À ce titre, la collectivité s'engage en faveur du bien-être, de la protection, de l'éducation, de la participation et au respect des enfants. La Ville candidate de nouveau à ce titre (délibération du 29 mars 2021). Le projet «Place(s) aux enfants» s'inscrit donc totalement dans cette dynamique et constitue ainsi la première pierre d'une démarche plus large, de micro-plan de circulation, visant à fortement réduire le transit des véhicules motorisés au sein des quartiers.



## Un objectif du Plan de Mobilité de la région grenobloise

Approuvé le 7 novembre 2019, le Plan de déplacement urbain de l'agglomération grenobloise planifie à l'horizon 2030, les actions nécessaires à l'organisation des mobilités, dans un objectif de transition énergétique, de sobriété et d'adaptation au changement climatique. Le plan d'actions détaille les mesures nécessaires et à ce titre, l'orientation n°3

affirme «renforcer l'accompagnement des établissements publics et privés dans l'évolution des pratiques de mobilité des actifs-ves, étudiant-es et scolaires».

En effet, des actions spécifiques en direction des plus jeunes doivent être développées, pour qu'ils deviennent «de véritables ambassadeurs et ambassadrices des comportements de mobilités durables». En ce sens, le SMTC (aujourd'hui SMMAG), entend «soutenir le développement des rues-écoles et l'amélioration du confort et de la sécurité des déplacements en modes actifs vers les établissements scolaires». Le Plan de mobilité fixe donc comme objectif des rues libérées du stationnement et sans transit, avec la création de zones de rencontre et d'aires piétonnes aux abords des établissements.



## «Place(s) aux enfants » : des espaces piétons, végétalisés, apaisés, animés, uniques et conviviaux, en concertation avec les habitant-es

Les «Place(s) aux enfants» constituent un nouveau type d'espace public, poursuivant plusieurs objectifs de transition écologique :

- **Un espace piétonnisé** : la circulation est réservée aux piétons, modes actifs, véhicules de secours et de services; en fonction des contextes, la circulation sera autorisée pour les véhicules motorisés des riverains.
- **Un espace végétalisé et un îlot de fraîcheur à terme** : la végétalisation est renforcée, des arbres sont plantés, des massifs de pleine terre sont aménagés; le sol est déminéralisé; des points d'eau seront implantés dans la mesure du possible.
- **Un espace apaisé** : les rues sont libérées de la circulation motorisée (hors ayants droits, secours, services et riverains selon réglementation définie) et sont investies par les habitant-es-es. Les abords des écoles sont sécurisés.
- **Un espace convivial** : l'implantation de mobilier urbain transforme les rues en espaces publics conviviaux, encourageant les échanges et le développement des liens sociaux.
- **Un espace animé** : la rue libérée de la circulation motorisée autorise l'animation de l'espace, tout au long de l'année. En fonction des sites, des zones pourront être réservées à l'agriculture urbaine, au jardinage, aux jeux ; les habitant-es-es

deviennent des acteurs et actrices de cette animation, grâce aux aménités et à l'aménagement déployés.

- **Un espace concerté** : l'aménagement définitif des rues fait l'objet d'un travail de concertation avec les habitant-es-es et les usager-es, afin de proposer des espaces adaptés aux acteurs locaux.
- **Un espace unique** : l'aménagement des rues permet de donner une identité aux «Place(s) aux enfants» sur le territoire de la ville, tout en s'appuyant sur les spécificités de chacun des sites afin de s'adapter aux différents quartiers et aux contextes urbains. Une évaluation permettra d'appréhender la réalisation de ces divers objectifs de transition écologique tant sur la conception du projet (et sa dimension concertée), que sur les effets attendus en matière de santé, d'environnement et de cohésion sociale. La méthodologie déployée pourra s'appuyer sur des outils pluriels (issus des sciences sociales et de la biophysique) et participatifs (enquêtes auprès des habitant-es, usager-es-es, professionnel-les).

## L'aménagement spatial

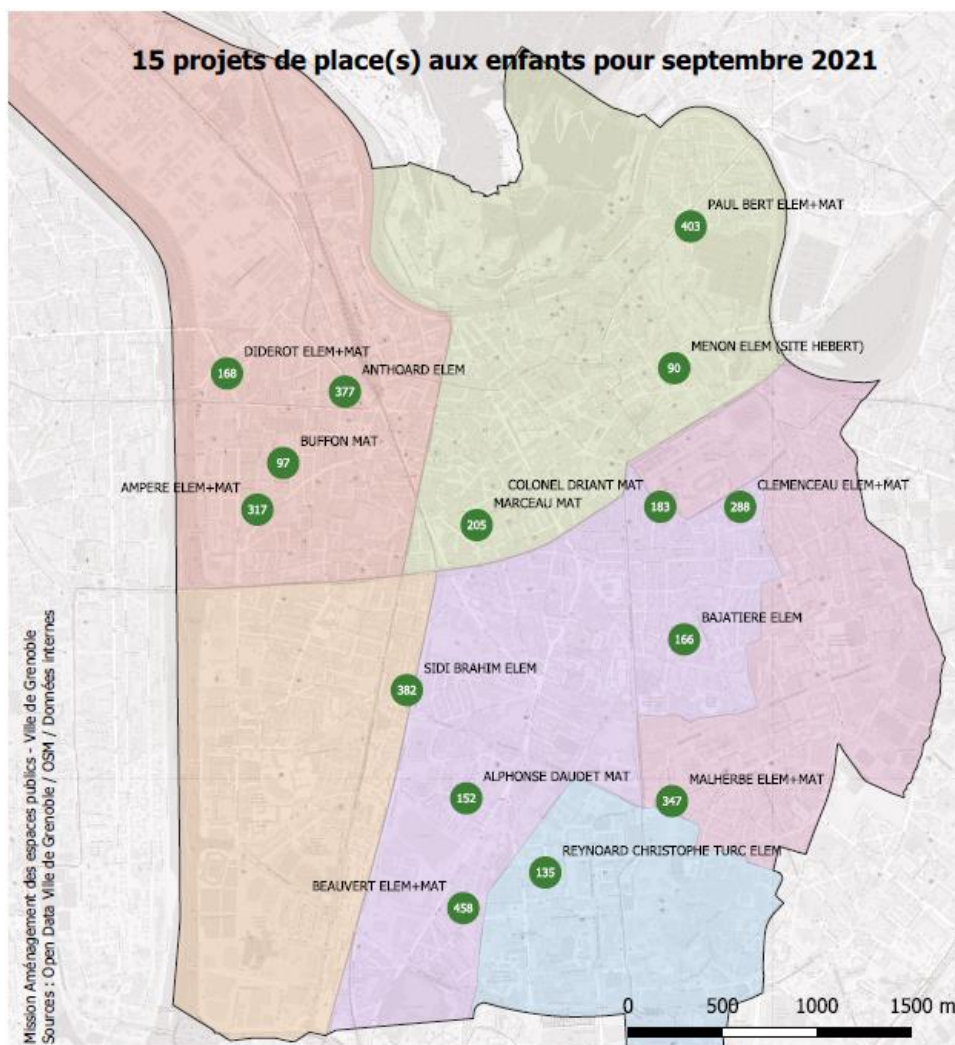
L'aménagement des «Place(s) aux enfants», en lien avec l'évolution de modes de vie dans un contexte de transition écologique, offre plusieurs fonctions, répondant à une mixité d'usages et de besoins : l'inclusion, l'accueil, la convivialité, le caractère ludique, l'adaptabilité, la créativité. Spatialement, les « Place(s) aux enfants » comprendront :

- **Une zone frontière**, sas d'entrée de la rue, assurant la connexion entre la rue école et la trame viaire du quartier. Il s'agit d'un espace signal, d'accueil, indiquant que l'on pénètre dans un espace public particulier. Les aménagements et marquages déployés ont notamment pour fonction d'indiquer aux conducteurs-trices de véhicules motorisés autorisés (secours, services et riverains ayant droits selon la réglementation définie) qu'il convient de modifier son comportement afin de permettre une cohabitation sécurisante pour les piéton-nes. Un règlement spécifique, adapté à ces nouvelles aires piétonnes devra être élaboré.
- **Un espace linéaire**, travaillé comme un cheminement ludique, entre le sas et l'entrée de l'école.
- **Un parvis** ou square devant l'entrée de l'établissement. En améliorant le confort des parents et accompagnateurs et accompagnatrices, cette zone est plus qu'un espace d'attente : c'est un espace public convivial, qui peut également être utilisé en dehors des horaires d'entrées/sorties des élèves. Au-delà de l'intervention sur la rue elle-même, une attention particulière est apportée au cheminement vers l'école (*voir ci-après*), à l'échelle du périmètre du secteur et de ces principaux points durs. L'équipe de travaux de proximité travaille déjà depuis plusieurs années sur des interventions de sécurisation aux abords des écoles. Ce travail continuera de manière coordonnée avec ces nouvelles configurations d'espaces publics, et les nouvelles pratiques quotidiennes induites.

## 15 écoles piétonnisées dès 2021

A Grenoble, 61 établissements scolaires publics (maternelles et élémentaires) accueillent 12 400 enfants répartis dans 577 classes. Une analyse multifactorielle croisant la sécurisation des abords de l'entrée de l'école, la qualité de l'air et le niveau végétalisation de la rue, ainsi que le nombre d'élèves a été réalisée pour engager la réflexion et définir les espaces les plus opportuns pour une intervention dès 2021. Certaines rues, trop complexes pour une intervention immédiate doivent bénéficier d'analyses complémentaires pour se transformer elles aussi en «Place(s) aux enfants».

**Ainsi, 15 rues actuellement ouvertes à la circulation motorisée, desservant les abords de 15 écoles ou groupes scolaires, deviendront piétonnes en septembre 2021.**



### Limites administratives

Secteurs de la ville de Grenoble

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

### Localisation du projet

 Ecole concernée et son effectif



Les autres écoles desservies par une rue circulée seront analysées dans un second temps afin de définir l'intervention la plus adéquate.

**Pour les 22 écoles, en site déjà piéton, un dialogue s'entamera sur l'automne avec les usager-es pour définir un espace de convivialité, ludique, à l'échelle du quartier, devant d'école.**

## De nouveaux espaces de fraîcheur en ville par et pour les habitant-es

Les Place(s) aux enfants seront de nouveaux espaces piétons de quartiers, des lieux de rencontre pour la population et les enfants en dehors des horaires d'école. Petit-es et grand-es, plus jeunes et plus âgés pourront se retrouver et profiter de ces lieux de vie de proximité, au sein de chaque quartier.

Ce sont également de nouveaux espaces à construire avec les habitant-es-es. Dès septembre, des échanges s'enclencheront avec les riverain-es, les usager-es-es, les enfants des écoles afin d'enrichir cet espace selon les besoins du quartier. Habitant-es qui pourront, s'ils le souhaitent, participer concrètement à la réalisation d'une partie du travail via les **chantiers ouverts au public**. Si la dynamique est présente, les habitant-es souhaitant investir la rue pour jardiner, embellir les espaces desimpermeabilisés, ou végétaliser leur façade, pourront se saisir du dispositif **«Végétalise ta Ville»**.

Par ailleurs, dans le cadre de son nouveau mandat et de la poursuite du plan école, la municipalité a pour ambition de **poursuivre la rénovation d'autres cours d'écoles grenobloises**. → Entre 2022 et 2026, un plan de rénovation sera défini et mis en œuvre. La rénovation de ces cours d'école se fera selon les principes d'aménagement mis en œuvre sur la cour Clémenceau.



## La concertation

---

En mai et juin 2021, la Ville informera l'ensemble des usager-es concernés par ces sites : modalités de piétonisation, dispositifs d'accès riverain-es quand nécessaire.

Une information plus large sera assurée à l'ensemble de la population.

La Ville mettra en outre en place, dès l'automne, de manière échelonnée et adaptée, une concertation dans chacune des rues identifiées dans le projet "Place(s) aux enfants" afin de définir avec les habitant-es et les usager-es, la forme définitive de ces espaces pour des aménagements entre 2022 et 2026.

→ Pour toutes les questions, remarques, avis, une adresse mail a été créée : [placesauxenfants@grenoble.fr](mailto:placesauxenfants@grenoble.fr)

## Le calendrier

---

Le projet prévoit une réalisation gradée entre 2021 et 2026 avec une première phase en 2021 sur les 15 rues identifiées comme prioritaires.

### Rentrée scolaire / automne 2021 :

- **Une phase transitoire : 15 rues libérées de la circulation automobile pour la rentrée scolaire.**  
Pour la rentrée scolaire 2021, l'objectif est de libérer les 15 rues prioritaires de la circulation/stationnement automobile. Selon le contexte et les usages plus ou moins denses de la rue, la libération de la rue pourra se faire au moyen d'un dispositif simple de signalétique accompagné d'un sas d'entrée ou bien d'un dispositif de contrôle physique par barrière amovible, potelets, bornes,...). Dans tous les cas, l'accent sera porté sur la sécurité des piéton-nes au sein de ces nouvelles aires piétonnes. Un dispositif d'accompagnement et d'observation sera mis en place les premiers mois pour être réactif face aux situations indésirables et éventuels mésusages.
- **Une boîte à outils pour activer ces espaces et encourager de nouveaux usages** est en cours d'élaboration. Il s'agira d'un ensemble de dispositifs ludiques, d'assises, qui transformeront visuellement la rue libérée. Ces dispositifs devront encourager de nouveaux usages et une nouvelle appropriation de l'espace public. Cette première base d'usages sera complétée ultérieurement par itération du travail avec les habitant-es/usager-es, enfants,...
- **Début des aménagements définitifs pour la rue Anthoard (devant l'école éponyme) et l'allée des Romantiques devant l'école Christophe Turc.** Parmi les 15 sites identifiés comme prioritaires, l'allée des Romantiques et la rue Anthoard constituent en effet des opportunités pour une intervention plus poussée dès 2021.

### 2021-2022 :

- **La continuité des études** pour une transformation progressive de ces rues en espaces publics plus pérennes, et **poursuite des échanges de de la concertation** avec les usager-es et habitant-es pour tester et construire la version aboutie.

### 2022 - 2026 :

- **La seconde phase du projet «Place(s) aux enfants» démarrera à compter de 2022.**

Il s'agira d'intervenir sur les sites qui n'auront pas encore été traités et de continuer le processus d'aménagement pérenne pour les sites en phase transitoire.

**L'objectif visé est de réaliser 5 à 6 rues par an en aménagements définitifs entre 2022 et 2026.**

Les interventions seront priorisées au regard des opportunités et des besoins exprimés par les habitant-es, usager-es et parents d'élèves.

Sur les autres sites déjà en zone piétonne devant les écoles, un travail de concertation sera mené pour amener de nouveaux éléments d'usage afin de créer un espace convivial utilisable par toutes et tous.

Tout au long du projet et de sa mise en œuvre, la Ville soutiendra le personnel des établissements scolaires (municipal et Education nationale) afin de les accompagner dans les changements importants qui seront opérés. Il sera également nécessaire de susciter et soutenir l'intérêt des équipes éducatives et de les aider à mettre en place de nouveaux projets permettant l'appropriation et l'usage de la rue par les enfants.

## Des cheminements plus doux pour aller à l'école

Au-delà de l'espace devant les écoles, c'est le cheminement vers l'école qui est également travaillé:

- Pouvoir cheminer du domicile à l'école plus confortablement et en sécurité. La ville, conjointement à la Métropole, interviennent aujourd'hui au travers d'interventions de proximité pour assurer au mieux cette sécurité, mais les aménagements ne font pas tout et le comportement des adultes notamment aux abords des écoles est primordial. **Tous ceux et celles qui le peuvent doivent donc pouvoir venir à pied ou à vélo en sécurité.** La Ville et la Métropole, après avoir développé les axes vélo principaux (Chronovélo), sont en train de travailler au développement des axes secondaires, intra quartiers. Un travail sur l'éco-mobilité accompagnera la démarche des «Place(s) aux enfants».
- Pour pouvoir venir à vélo, il faut **«savoir rouler»** conformément au dispositif national défini en 2020 et en cours de déploiement. En partenariat avec le SMMAG, un dispositif d'apprentissage sera progressivement mis en place dans les écoles primaires d'ici 2022 pour permettre à toutes et tous, petit-es et grand-es, d'accompagner ce changement. La Ville s'engage à structurer et renforcer son



action auprès des élèves de primaires, en lien avec l'Éducation nationale pour améliorer l'apprentissage du vélo». Sur ce volet, la direction de l'action territoriale encourage aussi le public adulte à se «remettre en selle». Grâce à l'apaisement des abords d'école, les élèves pourront volontiers utiliser leur vélo, leur trottinette ou tout mode actif pour leurs déplacements quotidiens. Les capacités de stationnement seront renforcées. Les «Place(s) aux enfants» deviennent des espaces publics libres, conquis par les plus jeunes, où ils peuvent jouer et se dépenser, grâce à un environnement urbain adapté. Les aménagements dans les rues apaisées encouragent l'autonomie des enfants et les plus grand-es préparent ainsi leur arrivée au collège. En effet, dès l'école primaire, les élèves auront acquis une aisance de déplacement dans la ville, ce qui les encouragera à poursuivre leur pratique. L'éco-mobilité scolaire représente un enjeu majeur, car elle permet de rendre les enfants plus attentifs à leur environnement (circulation, autres modes, réglementation, etc.) et leur apprend à partager l'espace urbain, en considérant les comportements des autres usager-es. Cette démarche reste bénéfique pour toutes et tous, et elle contribue à apaiser l'espace public.



## Les partenaires

---

**La Métropole**, compétente en matière de voirie depuis 2015, **le SMMAG** en matière de mobilité, sont des partenaires privilégiés de ce projet impulsé par la **Ville de Grenoble**. Les 3 collectivités s'organisent au sein du système de coopération existant, avec les acteurs du territoire et autres partenaires locaux, pour travailler à ces objectifs.

Au-delà des collectivités, d'autres structures partagent les ambitions portées par ce projet de «Place(s) aux enfants».

Ainsi, l'association **Rue de l'Avenir** et sa délégation locale, sont un partenaire privilégié de cette démarche initiée par la Ville de Grenoble.

Au niveau national, l'association porte par ailleurs les concepts de «rues aux enfants, rues pour tous(tes)» et de «rues scolaires», pour des abords d'école apaisés, et notamment l'intégration de ce dernier au Code de la rue. Rue de l'Avenir sera notamment mobilisée sur

la question la mobilité active et autonome des enfants (et des adultes accompagnants) qu'il s'agisse des trajets scolaires ou extra-scolaires.

## **Le Budget**

---

Des échanges sont en cours avec la Métropole pour définir la répartition financière.

Pour sa part, **la Ville a budgété 3 millions d'euros** pour ce projet majeur du mandat, qui sera consommé pour partie en dépenses directes, et pour l'autre partie en fonds ce concours reversé à la Métropole.